

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 06**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28*SEANCE DU 6 MAI 2024Date de convocation : 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

1. BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC – PROJET FLICHE BERGIS

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que suite à un jugement de référé en date du 28 avril 2023, il a décidé de retirer la demande de permis de construire sur le domaine Fliche Bergis le 19 juillet 2023.

Il a été décidé de retirer ce permis afin de gagner du temps et de ne pas attendre le jugement au fond qui aurait fait craindre un délitement de la propriété Fliche Bergis.

Ainsi, par délibération en date du 20 mars 2024 Monsieur le maire informait le Conseil municipal du nouveau projet envisagé sur le domaine Fliche Bergis et fixait les modalités de la mise à disposition qui a eu lieu du 15 au 30 avril 2024.

Conformément à cette délibération, une présentation générale du projet envisagé à Fliche Bergis a été consultable du 15 au 30 avril 2024 et les administrés ont pu émettre des observations sur les registres physiques disposés au service urbanisme ainsi qu'à la mairie annexe et sur le registre électronique sur le site de la commune.

A l'issue de cette mise à disposition, nous avons recueilli 433 observations, le résultat est le suivant :

- 395 avis favorables au projet ;
- 3 questionnements neutres ;
- 35 observations défavorables au projet.

Monsieur le maire déduit que les avis favorables sont très majoritaires et tire le bilan de cette mise à disposition en séance du conseil municipal.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

D'approuver le bilan de la mise à disposition du public présenté.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT